

Des extensions régionales à l'Enquête emploi en continu ?

L'idée de réaliser des extensions régionales à l'enquête emploi en continu existantes est régulièrement émise. L'enquête emploi en continu se base actuellement sur un échantillon national. Aucune extension régionale n'a pour le moment été réalisée. Dans sa version actuelle, l'EEC permet de mesurer très précisément l'activité et le chômage au sens du BIT. Elle permet de disposer d'informations très précises sur l'emploi, la position occupée, le contrat et l'employeur, les conditions de travail, le parcours professionnel, les recherches d'emploi effectivement réalisées, mais aussi la formation suivie et en cours, la rémunération du travail, quelques prestations individuelles, et l'origine sociale. Dans le cadre de l'EEC est également posée aux ménages un questionnaire en 1^{ère} interrogation dit questionnaire complémentaire. Le thème abordé dans le cadre de ce questionnaire est différent chaque année.

Le souhait de mener des extensions régionales à partir des enquêtes nationales est quelque chose de récurrent. Un bilan des extensions réalisées par l'Insee devrait être réalisé à l'horizon de la fin de l'année. Dès et déjà, il s'avère qu'une extension régionale coûte cher, elle nécessite d'interviewer de l'ordre de 2 000 à 3 000 logements supplémentaires pour une même région. Mais il semblerait également que les messages qui découlent d'exploitations de ce type d'extension restent fortement limités, dans le sens où ils sont souvent très proches des messages nationaux, et qu'ils ne permettent pas une analyse fine au sein de la région. Une alternative à ce problème est bien évidemment l'exploitation de sources administratives existantes. L'avantage est que l'analyse locale fine devient alors possible, l'inconvénient est que l'analyse doit se plier aux contraintes de qualité et de concepts associés à cette source administrative.

La question posée en l'occurrence avec l'enquête emploi en continu est donc la suivante : que peut-on attendre d'une extension de l'enquête emploi en continu par rapport à ce dont on peut, ou pourrait, disposer au travers des sources administratives existantes. Mais pour répondre à cette question, il faut déjà se poser la question de ce qu'on attend de la régionalisation de l'enquête emploi en continu.

Les taux de chômage par département et région sont estimés tous les mois par l'Insee. Ils utilisent les résultats de l'enquête emploi en continu, mais surtout les données de demandeurs d'emploi, à partir des fichiers exhaustifs de l'Anpe. Une régionalisation de l'EEC dans ce domaine n'apporterait sans doute pas une amélioration très significative de ces estimations.

Concernant l'emploi, la position occupée, le contrat et l'employeur, les DADS constituent une source administrative très riche, exhaustive sur son champ. Lorsque la fonction publique sera dans le champ de cette source, l'ensemble des salariés seront couverts. Seule une approche des DADS par l'individu et non par le poste de travail permettra de disposer d'informations équivalentes à celles que l'on peut trouver dans le domaine dans l'EEC. Des analyses localisées via les DADS du point de vue de l'emploi et de la durée de celui-ci permettront d'avancer sur la question des inégalités de durée annuelle d'emploi, et les inégalités de revenu salarial. De ce point de vue, les DADS restent actuellement sous-utilisées.

Rappelons que les DADS sont remplies par l'employeur. Elles contiennent, pour chaque établissement, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun la nature de l'emploi et la qualification, les périodes d'emploi et le nombre d'heures réalisées, les conditions d'emploi, le montant perçu des rémunérations salariales, la valeur estimée des avantages en nature et le montant des indemnités pour frais professionnels ou de service et de remboursement de frais.

Par rapport à l'enquête emploi en continu, la dimension demandeur d'emploi échappe complètement à la source DADS. Le moyen d'y remédier consiste en un rapprochement avec le fichier

historique de l'Anpe. Ceci permettrait de reconstituer les trajectoires salariales des individus, avec les périodes de demande d'emploi. C'est ce qui devrait être fait d'ici fin 2007. Le fichier historique de l'Anpe va permettre de disposer d'un suivi longitudinal sur plusieurs années du demandeur d'emploi et de ses demandes, permettant un suivi longitudinal des périodes de chômage. Suivi longitudinal qui va venir compléter celui des périodes de salariat disponibles dans les DADS. Le fichier historique contient des informations sur le demandeur, la demande d'emploi, les événements liés à la période de chômage, ainsi que l'identifiant ASSEDIC. Ce dernier permet de disposer des indemnités journalières de chômage versées. C'est donc tout l'historique des revenus d'activité salariaux qui pourra être reconstitué. Et ceci à des niveaux géographiques au moins aussi fins que ce que ne permettrait des extensions régionales réalisées à partir de l'enquête emploi.

Mais les DADS peuvent également être appariées avec un autre panel, celui de l'échantillon démographique permanent (EDP). Il permettrait de disposer pour un échantillon de près de 600 milles individus (plus de 2 millions avec le projet de refonte de l'EDP). L'échantillon de l'EEC est actuellement constitué de l'ordre de 70 milles individus. Le projet de rapprochement DADS/EDP permettra ainsi une analyse à des niveaux relativement fins, compte tenu de la taille de l'échantillon.

Rappelons également que l'EDP dispose des informations recueillies dans le cadre des recensements, mais également des informations disponibles dans le cadre de l'état civil. Le fichier rassemble pour chaque individu de l'échantillon les informations consignées dans le bulletin individuel rempli par les intéressés lors des derniers recensements (de 1968 à 1999), ainsi que les événements majeurs de sa vie familiale au travers des données de l'état-civil (mariage, naissance, reconnaissance, décès).

L'enquête emploi en continu est également à la base de l'enquête revenus fiscaux, compte tenu essentiellement de l'information sur l'activité qu'on peut y trouver. C'est en particulier l'échantillon de l'EEC qui est utilisé comme échantillon de l'enquête revenus fiscaux. Tant que l'EEC n'est pas régionalisé, il est difficile, à moins de procéder à des empilements d'enquêtes successives, de disposer d'échantillons régionaux suffisamment conséquents pour disposer de données significatives au niveau régional dans le domaine des niveaux de vie, et de la pauvreté. Des extensions régionales de l'EEC permettraient alors de pouvoir disposer de niveaux de vie et de taux de pauvreté monétaire au niveau régional et départemental, mais difficilement à un niveau plus fin. Or c'est dans ce domaine que les sources administratives offrent sans doute les perspectives les plus intéressantes.

Il faut rappeler que l'exploitation de la source administrative fiscale est réalisée chaque année depuis 2000. Ceci permet de disposer de données au niveau local le plus fin pour les revenus déclarés. Les fichiers fiscaux permettent également de disposer des impôts sur le revenu et de la taxe d'habitation. Il ne manque donc que de pouvoir disposer des prestations sociales au niveau individuel pour arriver au concept de niveau de vie, et de pauvreté. Deux projets sont actuellement à l'étude pour y parvenir. Le premier devrait aboutir très prochainement. Il explore la possibilité d'appliquer des chaînes d'imputation des prestations sociales sur barèmes à partir des seules informations dont on dispose dans le fichier fiscal exhaustif, et donc sans utiliser les variables complémentaires disponibles au travers de l'EEC, tel que cela est réalisé pour l'enquête revenus fiscaux. Le second, plus ambitieux, s'appuie sur le rapprochement des fichiers exhaustifs, le fichier des déclarations fiscales, et celui des prestations sociales fourni par les CAF et la MSA. Il devrait permettre cette fois la mise à disposition d'informations fiables à des niveaux géographiques très fins. Mais, en tous les cas, il est primordial de prévoir une mobilisation à la demande de ces données par les statisticiens habilités à manipuler les données individuelles.

Par rapport aux coûts actuels de l'enquête emploi en continu, et compte tenu de son protocole de collecte, la prise en compte d'un logement supplémentaire dans l'échantillon de l'enquête compte annuellement en moyenne 60 € (ne sont ici pris en compte que les coûts externes). Ainsi pour une seule région la prise en compte d'un échantillon supplémentaire de 2 000 logements, qui paraît une taille minimale pour une extension régionale, coûte 120 000 €. Rapporté aux 24 régions françaises, le coût devient exorbitant par rapport à ce qu'on peut en attendre. Il paraît donc opportun d'essayer de mieux utiliser l'information existante au travers des sources administratives.